



Sécurité en deux-roues

Vélo électrique, vélo classique et motocycle

Avec le retour des beaux jours, les sorties à deux-roues font particulièrement plaisir. Voici les principaux conseils de sécurité du BPA pour tous les adeptes de moto et de vélo classique ou électrique.

Motards et cyclistes ne sont protégés par aucune carrosserie. En cas d'accident, l'impact risque donc de faire très mal.

Afin d'éviter d'en arriver là, il est avant tout recommandé d'anticiper et d'adopter une conduite préventive. Cela implique aussi de s'attendre à ne pas être vu. Un vélo électrique ou classique, ou même une moto, n'occupe en effet pas la même place qu'une voiture. En cas de doute, mieux vaut donc céder la priorité.

Se rendre visible permet par ailleurs de réduire sensiblement le risque d'accident. En d'autres termes, portez des vêtements clairs et des éléments réfléchissants, voire un gilet réfléchissant dans le meilleur des cas. Roulez également phares allumés, même de jour. Il va également sans dire que porter systématiquement un casque constitue la règle n°1.

Pour votre sécurité

- Anticipez et roulez de manière préventive.
- Attendez-vous à tout moment à ce que d'autres usagers de la route **ne vous voient pas**.
- Rendez-vous **visible**, même de jour.
- Portez un **casque**.
- Optez pour une moto ou un vélo électrique avec **système ABS**.

Saviez-vous que de nombreuses motos, et maintenant aussi vélos électriques, sont équipés du système ABS? Pour encore plus de sécurité, tenez compte de ce critère lors de votre achat.

Retrouvez de nombreux autres conseils de sécurité sur la conduite de moto et de vélo classique ou électrique sur bpa.ch/e-bike, bpa.ch/faire-du-velo et bpa.ch/moto.